

L'édito du Maire

Au risque de surprendre, j'ose le dire, 2022 sera une année exceptionnellement confortable pour notre budget. Plusieurs raisons pour expliquer cette situation : grâce à la gestion rigoureuse menée depuis plusieurs années ; aux renégociations d'emprunts que j'ai menées en 2020 ; aux recettes actuelles de la forêt qui ont un niveau supérieur à ce qui était prévu ; et surtout grâce à la vente de l'ensemble presbytère/salle Tatu qui a été réalisée en ce début d'année.

Pour autant, il faut modérer l'enthousiasme car les recettes de la forêt sont une fausse bonne nouvelle (cf. dernière page du budget) et des dépenses importantes concernant la remise en conformité de notre patrimoine immobilier vont devoir être envisagées rapidement.

Nous avons renouvelé une demande d'aide à la soutenabilité suite au transfert de nos voiries communales à Grand Besançon Métropole. Ce début d'année, une étude prospective payée par GBM et réalisée par le cabinet Mazars confirme que notre situation reste difficile dans le temps, malgré les éléments favorables de ce budget. Nous avons d'ailleurs obtenu une prolongation de l'aide sollicitée pendant une durée de trois ans, limite au-delà de laquelle elle disparaîtra définitivement.

Nous travaillons dur pour trouver des recettes pérennes afin de stabiliser notre situation financière. Le projet éolien à l'étude permettrait de répondre assurément à ce besoin, s'il pouvait aboutir. Sinon, ce ne sont pas des « y a qu'à, faut qu'on » qui résoudront la situation, mais plutôt la perspective qui reste la plus crédible : une augmentation forte de la fiscalité.

Je vous invite à lire attentivement la présentation du budget, que nous avons essayé de rendre la moins indigeste possible pour que vous puissiez appréhender au mieux la situation. Les plus curieux pourront trouver le support présenté aux élus, plus complet, sur le site de la mairie dans la rubrique la Gazette.

Au plaisir de vous rencontrer.

Le Maire, Vincent Fiétier

Les échos du conseil municipal

Conseil du jeudi 7 avril 2022

Présent-e-s : Mmes et MM. David BOURDIER – Philippe BRECHENMACHER – Sylvie CATTET – Vincent FIETIER – Annette GIRARDCLOS – Aline GUY-CHAUVILLE – Stéphane HAEHNEL – Patrick JEHL – Barbara KURTZMANN – Fabien MULIN – Guy RENOUD – Frédéric SALVI – Stéphane SAUCE – Bettina TROUDE – Esther VOUILLOT

Secrétaire de séance : Mme Esther VOUILLOT

[Demandes d'autorisations d'urbanisme :](#)

Ont été déposées :

- Une demande de permis de construire
- Deux demandes de déclarations préalables

[Projet de parc éolien sur le territoire de la Commune de Nancray – Promesse de bail emphytéotique avec constitution de servitudes portant sur les parcelles forestières communales :](#)

La Commune aimerait signer une promesse de bail emphytéotique avec Opale pour régir la dimension foncière liée à l'installation d'éoliennes, dans la mesure où celles-ci seraient autorisées par le Préfet. Ce texte a fait l'objet de discussions importantes entre le Conseil municipal, Opale et l'ONF car ces éoliennes seront sur des parcelles forestières. Outre le travail remarquable de l'ONF, la Commune a reçu l'aide précieuse de la SEM Energies renouvelables et du Grand Besançon.

Voici les principales caractéristiques de cette promesse de bail :

- Durée de la promesse : 8 ans, prorogable 2 ans
- Redevance annuelle : 5 000 € HT/mégawatt (dès commencement des travaux ; montant minimal de 20 000 € HT). Perception garantie d'un montant équivalent à l'IFER (taxe) si celle-ci diminue ou disparaît.
- Frais de garderie dus à l'ONF : à la charge de la Commune, comme actuellement
- Conditions suspensives : le bail emphytéotique ne pourra prendre effet que si les autorisations administratives et le financement sont garantis.
- Durée du bail emphytéotique : 30 ans, prorogable deux fois 15 ans.

Le Conseil municipal accepte à la majorité (14 voix pour, 1 voix contre).

Election des Adjoint-e-es :

Suite au décès de l'Adjointe au Maire à l'urbanisme, il convient d'élire un-e Adjointe au Maire. Dans le respect du principe de parité, la liste des adjoints doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Liste proposée :

- Philippe BRECHENMACHER, 1^{er} Adjoint
- Annette GIRARDCLOS, 2^{ème} Adjointe
- Stéphane HAEHNEL, 3^{ème} Adjoint

Le Conseil municipal accepte à la majorité (14 voix pour, 1 abstention).

Budget principal – Approbation du compte de gestion 2021 :

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion, dressé par le Trésorier, est similaire au compte administratif.

Budget principal – Vote du compte administratif 2021 :

En l'absence du Maire, M. Philippe BRECHENMACHER lit les résultats du compte administratif 2021. Le cumul est de 357 202 €.

Le Conseil municipal approuve ce compte administratif à l'unanimité.

Budget principal – Report et affectation de résultats :

Le Conseil municipal décide de reporter ces résultats au budget 2022 :

- Recette fonctionnement : 349 664.50 €
- Recette investissement : 161 293.13 €
- Dépense investissement : 153 755.13 €

Unanimité

Vote du taux des taxes directes locales 2021 :

Le Conseil municipal décide de conserver les taux des taxes locales :

- taxe foncière du bâti..... 39.09 %
- taxe foncière du non bâti..... 34.28 %

Associations – Attribution des subventions :

La Commune va donner une subvention à la bibliothèque (1300 €) et à la bibliothèque scolaire (200 €).

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Matériel informatique du secrétariat de la mairie – Demande de subvention :

La Commune va acheter un serveur pour accroître la sécurité informatique du secrétariat. Elle va demander une aide à l'Etat.

Coût de l'achat : 2075 €, dont une aide espérée de 622 €.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Personnel communal – Suppression et création d'un poste suite à inscription sur liste d'aptitude et actualisation du tableau des effectifs :

Un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe a obtenu le concours de rédacteur. La Commune aimerait nommer cet agent sur ce grade.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Grand Besançon Métropole – Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours pour des travaux de voirie :

GBM demande un fonds de concours pour les travaux « Impasse des Chaseaux » réalisés en 2021 à hauteur de 2 512,30 €. L'enrobé a remplacé le bi-couche, ce qui améliore la qualité de la voirie.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Offre de concours des habitants de la rue des Chaseaux pour la réfection de voirie :

Le 30 mars 2022, des habitants de la rue des Chaseaux ont fait une proposition de participation de 2 512.30 € pour les travaux de réfection de la voirie avec une sur-qualité par rapport à l'existant.

Le Conseil municipal accepte cette offre de concours.

Budget principal – Approbation du budget primitif 2022 :

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2022 dont les résultats sont :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	814 197.00 €	503 643.13 €
Recettes	1 232 115.50 €	503 643.13 €
Résultat	417 918.50 €	0 €

Budget annexe « exploitation forestière » - Approbation du compte de gestion 2021 :

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion, dressé par le Trésorier, est similaire au compte administratif.

Budget annexe « exploitation forestière » - Vote du compte administratif 2021 :

En l'absence du Maire, Mme Annette GIRARDCLOS lit les résultats du compte administratif 2021. Le cumul est de 118 091.06 €.

Le Conseil municipal approuve ce compte administratif à l'unanimité.

Budget annexe « exploitation forestière » - Report et affectation de résultats :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reporter ces résultats au budget 2022 :

- Recette fonctionnement : 118 091.06 €
- Recette investissement : 27 748.66 €
- Dépense investissement : 27 748.66 €

Budget « exploitation forestière » - Approbation du budget primitif 2022 :

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2022 dont les résultats sont :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	328 900.00 €	77 748.66 €
Recettes	456 091.06 €	77 748.66 €
Résultat	127 191.06 €	0 €

Neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des attributions de compensation d'investissement (opération d'ordre) :

Il est possible de neutraliser l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement (51 149.01 €) en inscrivant la même somme en recettes. Ce sont deux écritures d'ordre sans impact réel sur le budget.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Avenant n°3 à la convention d'un groupement de commandes permanent :

La Commune adhère à un groupement de commandes permanent qui lui permet d'adhérer à des marchés publics régulièrement si elle le souhaite.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Les informations municipales diverses

En ce moment, le travail ne manque pas au secrétariat. En plus des missions habituelles, le budget nécessite beaucoup de travail et de compétences de la part des agents administratifs. Cette année, l'organisation des élections implique du temps et de la rigueur pour que cela se déroule bien à Nancray. Merci aux trois secrétaires qui assurent ce service public de qualité aux habitants.

Un ordre du jour du **conseil municipal du 7 avril 2022**, convoqué dès 19 heures, très chargé.

1er point concernant le **projet éolien sur la commune** : il s'agissait d'approuver (ou non) une « promesse de bail emphytéotique avec constitution de servitudes sous conditions suspensives pour la réalisation d'un parc éolien ».

Cette promesse a été étudiée dans la rédaction proposée par Opale, elle a été lue et relue en commission municipale, également par l'O.N.F. et encore par les services juridiques de GBM et de la SEM Energie renouvelable Citoyenne ; compte tenu des remarques émises, des modifications ont été faites.

Ayant participé activement à ces analyses, nous avons voté le document final, qui a été adopté à main levée par une majorité de 14 conseillers sur 15. Sa signature est désormais possible ; elle engage la commune envers le promoteur, la société Opale, dont le siège est à Fontain : c'est sur le site défini par cette convention qu'Opale pourra construire et exploiter pendant une longue période de 30 ans le parc éolien à créer sur une portion égale à un hectare et demi de superficie, *sous réserve d'obtenir de l'Etat l'autorisation nécessaire après la phase d'études qui va s'enclencher.*

Une partie importante du conseil : les **finances 2021 et 2022 de Nancray**.

Des ventes (cure et salle Tatu, terrain de la micro-crèche) permettent d'encaisser 245 000 € en 2022 : plusieurs investissements sont ainsi « couverts » (accessibilité aux PMR de la bibliothèque et de l'église et rénovation d'une salle communale, machines et matériel divers pour les employés communaux et matériel informatique au secrétariat...).

Les mêmes taux de taxes foncières qu'en 2021 sont votés. Le taux de révision forfaitaire des valeurs locatives des immeubles étant de + 3,4 %, le produit des taxes foncières 2022 devrait être en hausse pour la commune, ... *de même que la contribution de chaque propriétaire à situation égale en 2021 et 2022 pourrait augmenter de 3,4 %.*

Pour ne pas finir sur cette note peut être fâcheuse pour les propriétaires, il convient de préciser que, selon leur niveau de revenu, soit ils sont désormais exonérés de la taxe d'habitation, soit cette taxe sera en baisse par rapport à l'an dernier.

Stéphane SAUCE – Barbara KURTZMANN – Patrick JEHL

École de
Musique
Plateau

Les 25, 26 et 27 avril 2022

Inscris toi au

STAGE CHORALE

Et viens chanter les
chansons d'

Angèle

Pour plus d'informations : emplateau@gmail.com
09.84.43.65.09 ou emplateau.fr rubrique actualités



École de
Musique
Plateau

OUVERTURE DES PORTES 19H30
DÉBUT DU CONCERT 20H

**CONCERT DES
ENSEMBLES**

SALLE DES FÊTES
DE GENNES

ENTRÉE LIBRE



IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

abn

Amicale des boulistes
De Nancray

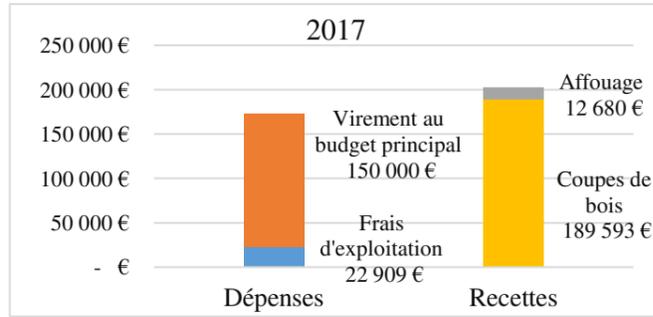
Le Championnat des clubs qui devait se dérouler le 18 avril 2022 après-midi a été repoussé au dimanche 24 avril après-midi. A cette occasion, le club de Pétanque de Nancray recevra à domicile les équipes de Baume-Les-Dames, Hérimoncourt, Pierrefontaine, Pont-de-Roide et Thisse.

La forêt : gestion rendue difficile et incertaine par le dérèglement climatique

Avant la crise

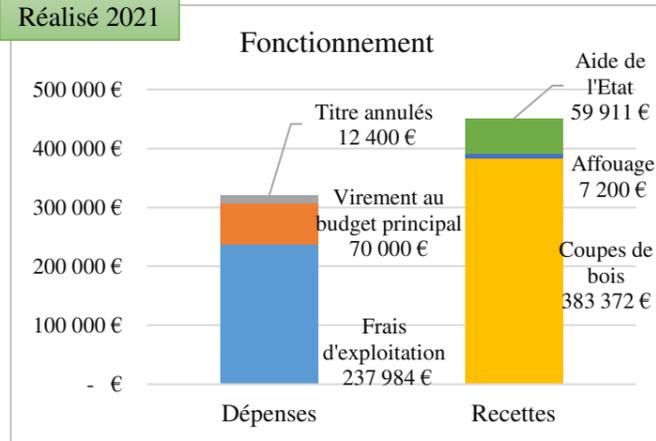
Avant 2018, notre modèle forestier était stable et rentable :
 peu de frais d'exploitation
 ventes de bois intéressantes
 recettes importantes pour la Commune (virements conséquents au budget principal)

Globalement, notre forêt était en bonne santé.



Depuis 2018, pour une bonne gestion forestière, le nouveau plan d'aménagement prévoyait de réduire drastiquement les coupes de bois pendant une petite décennie. Mais la crise environnementale est arrivée

Réalisé 2021

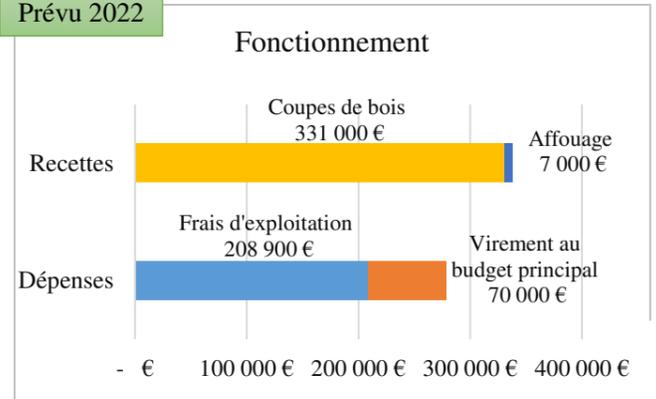


Fonctionnement 2021 (réalisé)	Résultat	Investissement 2021 (réalisé)	Travaux
	145 839 €		27 748 €

La situation environnementale
 ➤ dégrade la santé des arbres
 ➤ augmente le volume de bois à couper pour cause sanitaire.
 Les sécheresses s'accumulant ces dernières années, les bois subissent :
 • Attaques de scolytes (résineux principalement)
 • Stress hydrique et maladies (hêtres, frênes)

Conséquences :
 • Explosion des frais d'exploitation due au nouveau mode de commercialisation (frais d'abattage à notre charge) avec de faibles marges (mauvaise qualité des produits).
 • Recettes actuelles élevées, mais résultant de coupes massives et prématurées.
 • Apport au budget principal divisé par deux.

Prévu 2022



Fonctionnement 2022 (prévu)	Résultat	Investissement 2022 (prévu)	Travaux
	127 191 €		50 000 €

Trésorerie pour les besoins de la forêt

Ces coupes sanitaires colossales déboucheront forcément sur un manque à gagner dans l'avenir. De plus, il faudra prévoir le repeuplement des coupes rases (60 hectares de résineux pour l'instant), ce qui engendrera des frais importants (6 000 €/hectare).

Le Centre Communal d'Action Sociale

2021 : Pas de repas organisé pour les anciens en fin d'année
 Bons d'achats valables dans les commerces locaux (utilisés principalement début 2022)
 2022 : Repas et colis prévus en fin d'année (en espérant que les conditions sanitaires soient réunies)
 2022 : Mise en place de bons d'achat pour les plus démunis (alimentation, produits d'hygiène)

Réalisé 2021 (compte administratif)

Supplément « budget »

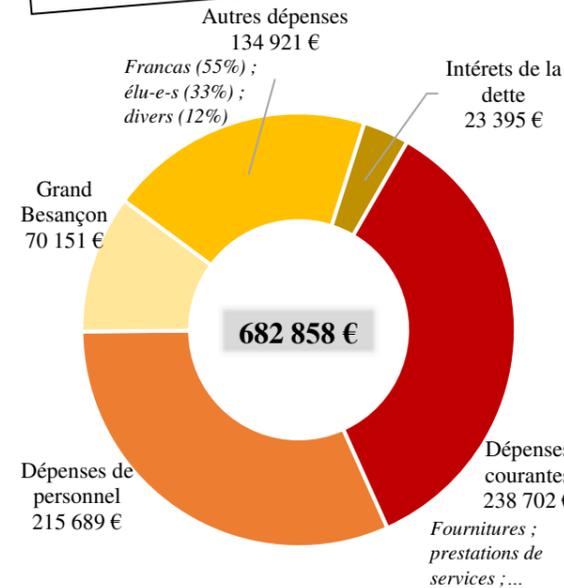
Dépenses et recettes **réellement effectuées** en 2021 (sans les écritures comptables)

Présentation au Conseil municipal, plus détaillée, publiée sur le site www.nancray.fr

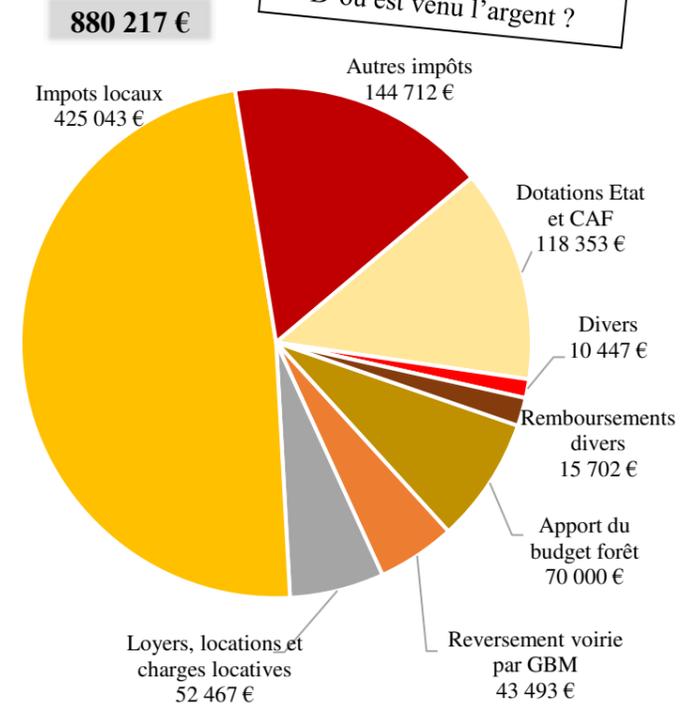
Documents complets consultables en mairie.

Fonctionnement

Comment a été dépensé l'argent ?



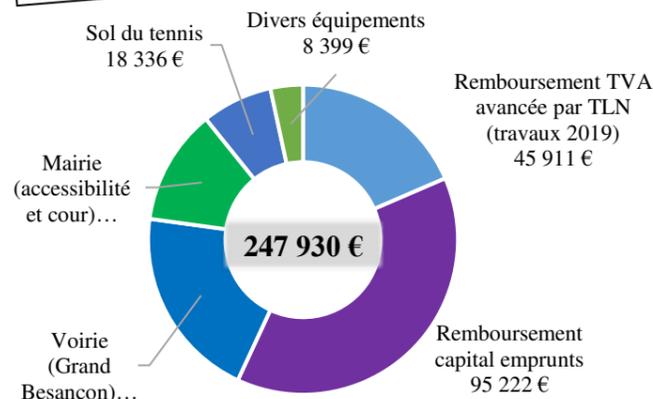
D'où est venu l'argent ?



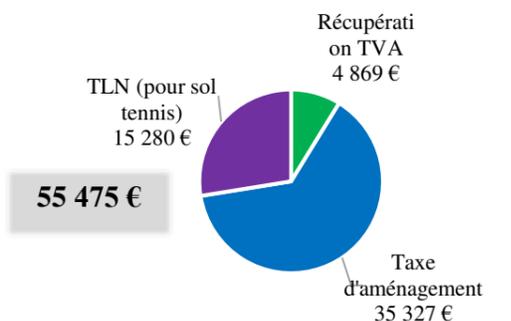
Recettes supérieures aux dépenses : surplus servant à équilibrer l'investissement

Investissement

Comment a été dépensé l'argent ?



D'où est venu l'argent ?



Budget prévisionnel 2022

Les graphiques cumulent les montants du fonctionnement et de l'investissement

Recettes du budget forêt : 70 000 €

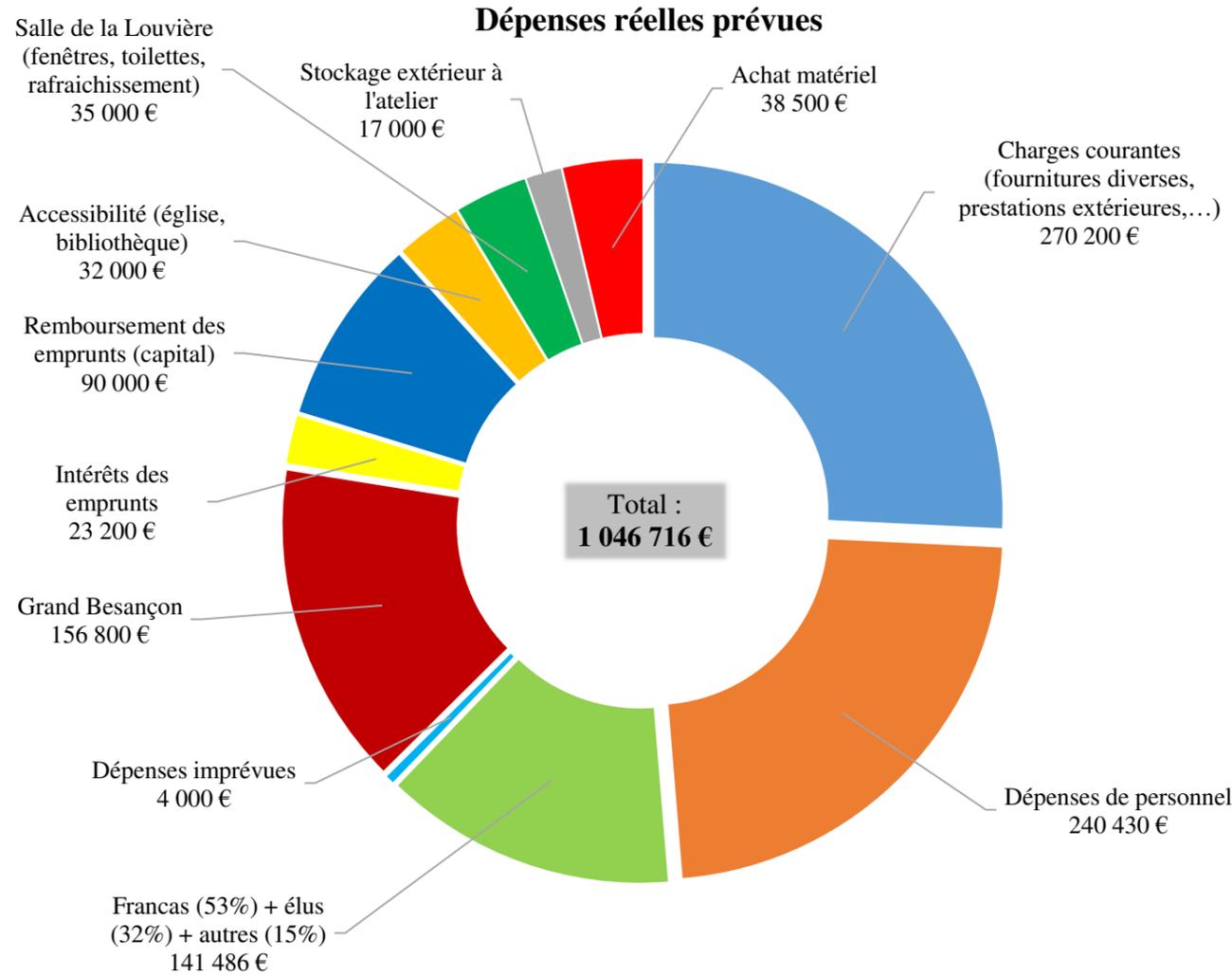
Dotations de l'Etat :
- 4 000 € par rapport à 2021
- 83 000 € par rapport à 2013

Taxe d'habitation :
• 0 € pour 80 % des foyers
- 60 % pour 20 % des foyers
• Pour la Commune : recette presque entièrement compensée par l'Etat

Taxes foncières : pas de hausse des taux cette année
La gestion rigoureuse a permis de consolider nos comptes

Voirie gérée par le Grand Besançon :
• 142 600 € versés à GBM (dépenses)
• 33 900 € reversés par GBM (recettes)

Travaux de voirie (payés par le Grand Besançon) :
• Route de la Chevillotte (2^{ème} phase)
• Rue de Vaire (2^{ème} phase)



Accessibilité aux personnes à mobilité réduite :
• Bibliothèque
• Eglise
• Salle de la Louvière (avec travaux supplémentaires de rénovation intérieure)

Autres dépenses importantes :
• Création d'un lieu de stockage extérieur à l'atelier
• Renouvellement du matériel (tondeuse, remorque,...)

Vente de patrimoine en 2022 :
• 220 000 € : presbytère et salle Tatu
• 25 000 € : terrain pour micro-crèche

Importants travaux à prévoir :
• Rénovation des deux appartements communaux (isolation, chauffage, toiture,...)
• Réfection des chemins ruraux

Prospective (réalisée par le cabinet Mazars)
Et après ?
○ Perte financière annuelle à cause du poids de la dette, de la hausse des charges (voirie Grand Besançon) et des baisses de recettes forestières.
○ Solvabilité préservée pour l'instant (renégociation des prêts, vente du patrimoine, rigueur budgétaire)
○ Malgré les bons résultats prévus en 2022, sans nouvelles recettes, irrésistible dégradation de nos comptes tous les ans

2023 - 2026

Et après ?

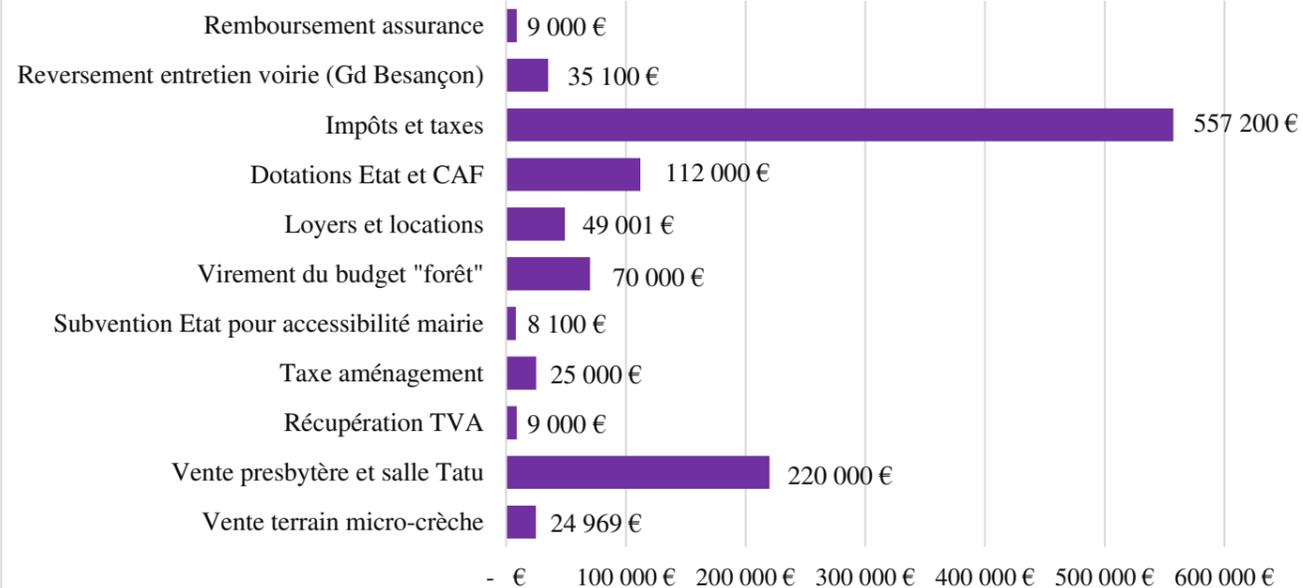
Montants réels + virements internes

Prévisions 2022	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	1 232 115 €	814 197 €	417 918 €
Investissement	503 643 €	503 643 €	0 €

Garder 300 000 € pour les futurs travaux (2023 – 2026)

Recettes réelles prévues

Total : 1 119 310 €



Poids des emprunts

